

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1223 :

Approbation du plan de financement et de la programmation 2023 de la cité éducative de Bois d'Olivés

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Recueil de réceptions en préfecture
074-219740164-20230626-27-1223-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1223 : Approbation du plan de financement et de la programmation 2023 de la cité éducative de Bois d'Olives.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées début 2019, sont issues du plan national pour les quartiers.

Ce programme de trois ans, vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soit de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce programme, décliné sous forme de label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions complémentaires à celles existantes et pour le pilotage du dispositif. Par ailleurs, il fait l'objet d'une gouvernance tripartite entre la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture, appelée la troïka.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

Conforter le rôle de l'école,

- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a soumis sa candidature pour l'obtention de ce label pour le quartier prioritaire de Bois d'Olives.

Celui-ci a été délivré le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV), et intègre ainsi Saint-Pierre dans le réseau des 200 Cités éducatives nationales.

Suite à l'appel à projet lancé début 2023, un comité de pilotage s'est déroulé le 20 Avril 2023 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une vingtaine d'actions définies dans les axes stratégiques de la programmation 2023 de la Cité éducative de Bois d'olives telle que détaillée en annexe. Le plan de financement de la programmation 2023 est établi ainsi :

| PARTENAIRES | PARTICIPATION EN € | POURCENTAGE |
|--|--------------------|--------------|
| État (Crédits Cités Educatives) | 184 970.40 | 40.4 % |
| Commune (Crédits Cités Educatives) | 132 999.40 | 28.9% |
| Autres (État- crédits fléchés, Conseil départemental, CAF, Civis, Conseil Régional, Contrat de ville...) | 110 971.00 | 24.2% |
| Fonds de mutualisation de la cité Education Nationale (50/50) | 30 000.00 | 6.5 % |
| TOTAL | 458 940.80 | 100 % |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus;
- **D'APPROUVER** la programmation 2023 de la Cité éducative de Bois d'Olives annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1223-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023